

## Fiche descriptive de l'offre IBERZEN PRO de fourniture d'électricité

### Offre pour les clients professionnels (puissance ≤ 36 kVA) valable jusqu'au 31/01/2021

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs. Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour plus d'information, vous devez vous reporter aux documents constituant l'offre du fournisseur.

En souscrivant une offre à prix de marché en Électricité, vous restez libre de revenir à tout moment au tarif réglementé pour votre lieu de consommation si vous en faites la demande et si vous n'êtes pas concernés par la fin des tarifs réglementés prévue par la loi Energie et Climat. Cette loi limite l'accès au tarif réglementé d'électricité à partir du 01/01/2020 aux consommateurs finaux non domestiques qui remplissent les conditions cumulatives suivantes : puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, employer moins de dix personnes et avoir un chiffre d'affaires, des recettes ou le total de bilan annuels inférieurs à deux millions d'euros.

<b>Caractéristiques de l'offre et options incluses</b> <small>Art 2 des CGV</small>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre de marché portant sur la fourniture d'électricité, l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution à destination des sites professionnels ayant une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA</li> <li>• Offre avec engagement</li> <li>• 100% Electricité Verte : pour chaque kWh d'énergie consommé par le Client, IBERDROLA s'engage à acheter son équivalent en Garanties d'Origine certifiant que de l'électricité a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable et injectée sur le réseau électrique.</li> <li>• Options incluses :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Compte en ligne via l'Espace Client et l'application mobile Iberdrola Clients</li> <li>○ Facture électronique sur l'Espace Client et envoyée par email</li> <li>○ Duplicata de facture gratuit</li> <li>○ Prélèvement automatique</li> </ul> </li> </ul>
<b>Prix de l'offre</b> <small>Art 16 des CGV</small>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prix de l'électricité (kWh HT) fixe sur une durée de deux ans (prix hors évolution des impôts, taxes et contributions de toute nature)</li> <li>• Pour accéder au prix de l'offre IBERZEN PRO Electricité : <a href="https://www.iberdrola.fr/professionnels/electricite-iberzen">https://www.iberdrola.fr/professionnels/electricite-iberzen</a></li> </ul>
<b>Durée du contrat</b> <small>Art 5 des CGV</small>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée du contrat : 2 ans, tacitement reconductible pour une durée indéterminée</li> <li>• Date d'effet : le contrat prend effet à la date de mise en service ou à la date de changement de fournisseur. La date de mise en service ou de changement de fournisseur figure sur la première facture adressée au Client.</li> </ul>
<b>Facturation et modalités de paiement</b> <small>Art 17 et 18 des CGV</small>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modalités d'établissement de la facture : factures sur la base des consommations réelles du Client au moins une fois par an et factures sur consommation estimée en l'absence d'index fourni à IBERDROLA</li> <li>• Périodicités de facturation* :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Facturation bimestrielle</li> <li>○ Facturation mensuelle (clients détenteurs d'un compteur Linky™)</li> </ul> </li> <li>• Modes de paiement* :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Prélèvement automatique</li> <li>○ Chèque</li> <li>○ Virement bancaire</li> <li>○ TIP SEPA</li> <li>○ Carte bancaire (via l'Espace Client)</li> </ul> </li> <li>• Délai de paiement : 15 jours à compter de la date d'émission de la facture</li> <li>• Support de la facture : facture papier ou facture électronique</li> <li>• Incidents de paiement : en l'absence de paiement intégral de la facture à la date limite de paiement, IBERDROLA peut facturer au Client des pénalités de retard, calculées sur la base de trois (3) fois le taux d'intérêt légal appliqué au montant TTC de la créance. Ces pénalités</li> </ul>

	<p>sont majorées du montant des taxes et impôts applicables au jour de leur facturation. Le montant de l'indemnité forfaitaire est de quarante euros (40,00) TTC.</p> <p><i>*Mode de paiement et périodicité de facturation modifiables à tout moment en contactant le Service Clients ou sur votre Espace Client</i></p>
<p><b>Conditions de révision des prix</b> Art 16 des CGV</p>	<p>Révision des prix à chaque échéance du contrat :</p> <p>En cas d'évolution des prix au moment du renouvellement du contrat, le Client sera informé de(s) nouveau(x) prix au moins un mois avant la date d'application. A défaut d'accord sur le ou le(s) nouveau(x) prix, le Client peut résilier sans pénalité son contrat.</p> <p>Toute création, modification ou évolution des impôts, taxes ou contributions de toute nature (y compris acheminement) sera applicable de plein droit au contrat en cours d'exécution et fera l'objet d'une communication au Client.</p>
<p><b>Conditions de résiliation à l'initiative du Client</b> Art 24 des CGV</p>	<p>Le Client peut résilier le contrat à tout moment.</p> <p>Sans préjudice des autres cas de résiliation prévus au sein des CGV, le Contrat pourra également faire l'objet d'une résiliation à l'initiative du Client dans les cas ci-dessous et selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A la date d'échéance du contrat puis à l'issue de chaque période de renouvellement, sans frais</li> <li>- En cas de révision du prix, en dehors de la période de renouvellement, sans frais</li> <li>- Avant l'échéance de contrat et en dehors de la période de renouvellement, avec frais (cas de résiliation anticipée)</li> <li>- Iberdrola se réserve le droit de facturer au Client un complément de prix pour résiliation anticipée calculé de la façon suivante :</li> </ul> <p>Gaz : 50% du montant du prix de l'abonnement pour les mois restants à courir de la période contractuelle en cours, auxquels s'ajoute 50% du montant correspondant à un douzième (1/12) de la Consommation Annuelle de Référence (en kWh, communiquée par le GRD) du Contrat multiplié par le nombre de mois restants de la période contractuelle en cours, et par le prix du kWh du Contrat</p> <p>Électricité : forfait administratif de 500 € auquel s'ajoutent des pénalités à hauteur de 15 € par kVA de Puissance souscrite et par année de contrat non exécutée</p> <p>Le Client informe IBERDROLA de sa demande de résiliation par téléphone, par courrier ou internet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• si le Client change de fournisseur, le contrat est résilié à la date de prise d'effet du contrat de fourniture avec le nouveau fournisseur d'énergie,</li> <li>• dans les autres cas de résiliation, le contrat prend fin à la date souhaitée par le Client, si la notification de résiliation intervient au moins quinze (15) jours calendaires avant la date de résiliation souhaitée</li> </ul> <p>IBERDROLA ne facture au Client aucun autre frais de résiliation que ceux prévus au Catalogue des prestations du GRD.</p>
<p><b>Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur</b> Art 24 des CGV</p>	<p>IBERDROLA peut résilier le contrat en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• manquement grave du Client à une de ses obligations contractuelles</li> <li>• résiliation du contrat GRD</li> <li>• suspension du contrat résultant d'un événement de force majeure d'une durée d'au moins un mois</li> </ul> <p>Dans tous les cas de résiliation, IBERDROLA notifie au Client la résiliation par courrier recommandé moyennant un préavis de 30 jours.</p>
<p><b>Service Clients et réclamations</b> Art 31 des CGV</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Téléphone : 0 800 90 24 71 (appel gratuit, du lundi au vendredi de 9h à 18h)</li> <li>• Site internet et Espace Client : <a href="http://www.iberdrola.fr">www.iberdrola.fr</a></li> <li>• Adresse postale : IBERDROLA ENERGIE France - Tour Ariane 5, place de la Pyramide - CS 60204 - 92088 PARIS LA DEFENSE CEDEX Toute correspondance entre le Client et IBERDROLA doit être faite en utilisant l'adresse postale figurant sur les factures.</li> <li>• Adresse électronique : <a href="mailto:commercial@iberdrola.fr">commercial@iberdrola.fr</a></li> </ul>

Si le contrat est souscrit à distance ou par démarchage, le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation. Les modalités d'exercice du droit de rétractation varient selon le mode de vente.